

Et maintenant une page de pub grâce à la préfecture

Un Dieuzois est au centre d'une situation ubuesque. L'État le somme de retirer une banderole de colère contre la construction d'une Zac, considérée comme une publicité, sous peine d'une astreinte de 208,17 € par jour.

Les habitants de l'avenue de Nancy à Dieuze en ont un peu assez. Leurs maisons bordent la très passante RD38 qui va jusqu'à la cité du roi Stanislas. Mais depuis de nombreux mois, leur tranquillité déjà toute relative en a pris un coup supplémentaire avec le ballet des véhicules qui construisent à proximité la nouvelle Zone d'aménagement concerté (Zac) de la Sablonnière, voulue par la communauté de communes du Saulnois.

Un certain nombre de travaux a suscité leur colère, comme cette butte de terre d'une centaine de mètres de long et de trois à quatre de haut – baptisée le mur de la honte – qui a été remblayée à l'arrière de leurs terrains. Des désagréments qui ont fait fleurir les banderoles hostiles sur les frontons des maisons et le long des haies. Des concertations et des concessions ont été faites, calmant un peu la grogne. Mais voilà qu'un nouveau courrier recommandé a fait remonter la température de quelques degrés.

Une banderole vue comme une publicité !

Un habitant, Bernard Fund, a reçu un procès-verbal d'infraction de la Direction départementale de territoires, assimilant l'une des dernières banderoles encore en place à « un dispositif publicitaire » qui aurait été posé sans autorisation. Le courrier demande la dépose de la bache sous quin-



L'octogénaire a posé une banderole sur son grillage sur laquelle il exprime sa colère contre la future Zac de Dieuze, dont il regrette qu'elle « dévalorise » sa maison. Photo Philippe DERLER.

zaine, sous peine de 208,17 € d'astreinte par jour de retard.

Bernard Fund ne sait pas s'il doit en rire ou en pleurer. Ce retraité de 81 ans n'en peut plus de cette Zac dont il craint, entre autres, qu'elle attirera encore plus les cambrioleurs qui sévissent dans le Saulnois. « On

nous impose ce projet. On se croirait en Russie ! », fulmine-t-il, même s'il admet avoir mené des discussions avec la communauté de communes.

Et voilà maintenant que la banderole accrochée voilà plusieurs mois sur son grillage lui vaut des ennuis. Il serait

d'ailleurs le seul dans ce cas, même s'il reste encore deux autres bâches dans le voisinage. L'octogénaire vit la situation avec philosophie, ce qui ne l'empêche pas de s'en agacer. « Je vais retirer la banderole... la veille de la fin de l'injonction ! » D'autant plus qu'il l'affirme non

sans humour : « Ça n'est pas de la pub. J'ai été dans le commerce, et je sais ce que c'est, de la pub... »

Jointe, la préfecture de la Moselle n'a pas donné suite à nos sollicitations.

Philippe DERLER

A qui le tour de passer à la caisse ?

Le Français est un indécrottable râleur. Projet d'aéroport, centre de stockage de déchets nucléaires, éoliennes et fermetures de classe sont des raisons entre mille pour apposer, çà et là, des bâches peinturlurées de messages de protestation ou défilier en rangs serrés. Et si le Gaulois s'adonne volon-

tiers à cette activité que d'autres citoyens du monde observent avec curiosité, c'est qu'il utilise un droit sacré : la liberté d'expression. Celui dont un tranquille Dieuzois de 81 ans a écrit le nom...

Pour lui tordre le bras l'air de rien, il suffit de débusquer, dans l'épais recueil

tricolore des lois, la ligne qui va bien. Celle-là même qui, à Dieuze, a été dénichée pour faire passer une banderole de colère pour une page de pub.

Espérons que celui qui a eu cette riche idée n'a pas parcouru une centaine de mètres, sur l'avenue de Nancy à Dieuze, et tiqué au bord de la route

sur les affiches pour la prochaine foire de printemps, la brocante d'Emmaüs ou la collecte de sang. Car les amicalistes qui les organisent, souvent pour le bien public, risquent eux aussi de passer à la caisse !

Ph. D.